L'OBSERVATEUR,

JOURNAL PÉRIODIQUE,

PAR

HÉRARD-DUMESLE.

Au temps et à la vérité.

N°. XII.

AUX CAYES,

DE L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1819.

Ce Journal paraît les 1er. et 15 de chaque mois.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de 25 gourdes pour l'année ; 14 gourdes pour 6 mois, et 8 gourdes pour 3 mois ; s'adresser :

Aux Cayes, au Rédacteur.

Au Port-au-Prince, au Citoyen Backer, chef d'escadron aide-de-camp et secrétaire de S. E. le Président d'Haïti.

A Jérémie, au Citoyen Fery, Trésorier particulier.

A Jacmel, au Citoyen J. Duret, Notaire public.

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL PÉRIODIQUE.

Du 15 Octobre 1819.

ANNONCE. — *MM. les Souscripteurs dont les abonnemens n'étaient que pour six mois, sont avertis de l'echeance du terme. Nous osons espérer qu'ils nous feront la faveur de les renouveller.*

Nous invitons aussi ceux des abonnés qui ne se sont pas acquittés, de faire parvenir incessamment au Bureau au Journal le prix de leur souscription.

NOUVELLES.

Nous donnons ici la suite et la conclusion du discours du général Bolivar, afin d'offrir à nos lecteurs un Résumé politique sur cet objet.

" Tandis que le peuple de Venezuela exerce les droits dont il jouit légalement, modérons l'excès des prétentions qu'une forme incomplete de gouvernement pourrait suggérer; convenons que le système fédéral qui existe en ce moment, ne nous convient point; délivrons-nous des dangers d'nn triumvirat en concentrant le pouvoir exécutif en un seul Président, et en lui déléguant une autorité suffisante pour résister aux inconvéniens qui naissent de notre situation actuelle, de l'état de guerre sous lequel nous souffrons et des ennemis étrangers et domestiques que nous avons combattus et avec lesquels nous lutterons encore long-temps. Que l'

pouvoir législatif concède à l'exécutif les attributs qui sont de son essence, et qu'il acquiert néamoins de la force et une influence nouvelle dans l'équilibre de l'autorité ! Que la Justice distributive reçoive une nouvelle vie par une reforme salutaire! Que l'Indépendance des juges, l'établissement des Juris assurent l'action des codes civils et criminels ! Que ces codes soient dictés par la voix de la nature, par le cri de la justice et le génie de la sagesse ! Gardons-nous surtout de les imprégner de la rouille de ces antiques préjugés fondés sur le droit de conquête qu'invoque toujours la royauté.

" Mon désir le plus ardent est que toutes les parties de l'administration publique acquièrent ce dégré de vigueur qui seul peut établir un vrai équilibre ; non-seulement parmi les membres du gouvernement ; mais encore dans les rangs divers dont se compose la société: si les ressorts d'un système politique sont relâchés, ce relâchement entraîne bientôt la dissolution du corps social et la ruine des associés. Les orages de ces assemblées tumultueuses qui offrent plutôt l'image de la guerre que la réunion des citoyens délibérant sur leurs intérêts, accusent au tribunal de la raison ces Législateurs inconsidérés et aveugles qui ont pensé pouvoir impunément faire l'essai des institutions chimériques. Toutes les nations de la terre ont soupiré après la Liberté ; les uns ont cherché à la conquérir par les armes et les autres par les lois en passnat tour-à tour du despotisme à l'anarchie, et de l'anarchie au despotisme ; mais très-peu sont arrivées à l'établissement des principes modérés ; moins encore ont adopté des constitutions conformes à leurs moyens, à leur nature et aux circonstances.

" N tentons pas ce qui est impossible, de peur qu'en faisant des efforts pour nous trop élever dans les régions de la Liberté, nous ne tombions dans les abymes de la tyrannie : car de la Liberté absolue il y a une pente irrésistible au pouvoir absolu, et le milieu entre ces deux extrêmes, produit la vraie Liberté sociale. Les idées abstraites ont produit l'idée pernicieuse d'une Liberté indéfinie qu'elle soit restreinte dans les bornes fixées par la raison et l'intérêt. Que la volouté nationale soit contenue par la Justice, et qu'une législation civile et criminelle analogue à notre Constitution gouverne impérieusement le pouvoir judiciaire, dans ce cas il existera un équilibre social, et on évitera ces différences qui embarassent les intérêts de l'état, et cette espèce de complication qui enchaîne au lieu d'unir la société.

" Pour former un gouvernement stable, il faut que le sentiment national prenne une inclinaison uniforme vers deux points principaux qui réglent la volonté pu-

blique, et bornent l'autorité dont il est si difficile d'assigner les limites ; le moyen d'y parvenir est de restreindre et de concentrer réciproquement le pouvoir et la volonté, afin qu'il n'y ait point de choc sensible dans leurs exercices.

" L'amour de la patrie, le respect aux lois et aux magistrats qui en sont les organes, doivent être la passion régulatrice du coeur d'un Républicain. Il faut en convenir les Venezueliens aiment leur pays et non pas ses lois, parce qu'elles ne sont pas bonnes ; ils ne respectent pas non plus leurs magistrats, parce que les anciens furent méchans, et ceux qui les ont remplacés, sont à peine connus dans la carrière qu'ils viennent de commencer. Voilà la source du mal; car si un attachement inviolable n'existe pas pour le pays et les lois, si les autorités constituées ne sont pas entourées de la considération et du respect publics; la société passe bientôt de la confusion à la décadence, et l'Etat périt.

" Pour sauver notre République naissante de cet écueil, il faut faire du peuple un corps dirigé par un sentiment national qui l'identifie à la composition du gouvernement, et à la législation. Notre devise doit être : *Unité, Indivisibilité et Pàtrie.* Le sang de nos citoyens est différent, mêlons-le pour le rendre le même ! Notre Constitution a divisé l'àutorité, convenons de l'unir, Nos lois sont les tristes restes de tous les déspotismes anciens et modernes. Puisse leur structure monstrueuse être démolie ! Qu'elle tombe, et que sur ses ruines s'élève un temple à la Justice !.. C'est sous l'ifluence des principes libéraux que doit se former le code de lois venezueliennes, et si pour atteindre ce but, il était nécessaire de consulter les archives de la législation des peuples, l'Angleterre, la France et l'Amérique du nord nous offrent des exemples admirables !

" L'éducation populaire doit être le premier objet de la sollicitude paternelle du Congrès Les moeurs et les connaissances sont les points cardinaux d'une République : et les moeurs, et les lumières sont très-rares parmi nous.

" Prenons d'Atènes l'Aréopage, ces gardiens des coutumes et des lois. Prenons de Rome ses censeurs et ses tribunaux domestiques. Formons de toutes ces institutions morales une alliance sainte. Renouvellons sur la terre l'idée d'un peuple qui ne se borne pas à jouir de tous les avantages de la liberté et de la puissance ; mais qui place la suprême félicité dans la possession de la vertu.

Prenons de Sparte ses établissemens austères, et formons de ces trois sources un reservoir de vrets.

" Donnons à notre République un quatrième pouvoir avec l'autorité de présider sur l'enfance et les coeurs des hommes, sur l'esprit public, les bons usages et les moeurs républicaines. Constituons un corps qui veille sur l'éducation de la Jeunesse et l'instruction nationale, afin de purifier tout ce qui est corrompu dans une République. Empêchons l'ingratitude, l'égoïsme, la tiédeur dans la cause de la patrie. Opposons un frein à la paresse et à l'oisiveté, et detruisons les premiers germes de la corruption en proscrivant les exemples pernicieux.

" Nous devons corriger les manières par la douleur morale, ainsi que la loi punit le crime par des peines corporeles. Nons devons bannir de la République non seulement ce qui peut offenser les moeurs; mais aussi ce qui pourrait être d'un dangereux ridicule; non-seulement e qui peut corrompre; mais aussi ce qui peut énerver les âmes; non-seulement ce qui peut violer la Constitution; mais encore ce peut enfreindre les bienséances publiques.

" La Juridiction de ce Tribnnal vraiment sacré par l'objet de son institut doit être effective dans tout ce qui a rapport à l'éducation, et sa voix doit être purement délibérative pour ce qui concerne les peines. Par ce moyen les registres où seront inscrits ses actes deviendront les dépôts des vertus et des vices que le peuple consultera dans les élection de ses Magistrate; ceux-ci dans leurs décisions et les Juges dans leurs arrêts. Un pareil établissement quelque idéale qu'il paraisse est infiniment plus aisé à réaliser que ces spéculations politiques moins utiles au genre humain, et dans lesquels des législateurs ont cherché à atteindre une possibilité qui semblait fuir devant eux ,,.

Voici la conclusion de ce discours:

Législateurs! dans le projet de constitution que je viens de vous soumettre, vous avez vu l'esprit qui l'a dicté. En vous proposant la clacification des citoyens en actifs et en pssifs, j'ai voulu ranimer la prospérité nationale par les deux grands mobiles de l'industrie, le travail et le savoir. En faisant agir ces deux grands ressorts de la société, on peut obténir ce qu'il y a de plus difficile, rendre les hommes vertueux et heureux. Des restrictions justes et convenables dans les assemblées primaires et électorales en écarteront la liceuce populaire et aveugle, qui a eu partout une si fâcheuse influence sur les choix, et qui a mis tant d'obstacles à la marche du gouvernement. C'est sur la base primordiale des élections qu'on peut fonder un véritable système de liberté; si cette base est mal sssise, le moment de l'esclavage du peuple n'est pas loin.

L'atroce, l'impie esclavage couvrait d'un crêpe funèbre le sol de Venezuela; des nuages tempêtueux nous menaçaient d'une pluie enflammée. J'implorai la protection du Dieu de l'humanité, et l'orage s'est dissipé. L'esclavage a brisé ses chaînes. La patrie s'est vue entourée de nouveaux enfans, pleins de reconnaissance

pour elle ; les fers dont ils étaient chargés ont fourni des armes à la liberté. Ceux qui gémissaient dans une honteuse servitude sont libres comme nous ; ennemis naturels d'une marâte injuste, ils sont devenus les défenseurs de la patrie qui les adopte. Il serait superflu de s'appesantir sur la nécessité, la convenance, la bienfaisance de cette mesure. Vous connaissez l'histoire des *Hotes*, de *Spartacus* et d'*Haïti*. On ne peut être libre et vouloir des esclaves, sans violer les lois naturelles, politiques et civiles. J'abandonne à votre révision tous mes autres décrets : mais je vous supplie de confirmer celui-ci, comme je vous demanderais ma propre vie et celle de l'état.

S'il s'agissait de vous rappeler ici l'histoire militaire de Venezuela, il faudrait répéter tout ce que l'antiquité nous a transmis sur l'héroïsme républicain. Venezuela occupe une place eminente parmi les peuples qui ont sacrifié sur l'autel de la liberté. Rien n'a pu récompenser nos généreux soldats, si ce n'est la gloire due aux bienfaiteurs de l'humanité. Nous n'avons combattu ni pour le pouvoir, ni pour la fortune, ni même pour la gloire militaire. La Liberté seule a été l'objet de nos voeux ; le nom de libérateurs de la republique est le seul trophée digne de nous. C'est pour fonder une société sacrée de tous nos illustres guerriers ; que j'ai créé l'ordre de *libérateurs de Venezuela*. Législateurs, c'est à vous à fixer les honneurs et les décorations, et vous completerez ce grand acte de reconnaissance nationale.

Des hommes qui se sont condamnés à toutes les privations, qui ont sacrifié tous les biens qu'ils possédaient, qui emploie à l'envi toutes les ressources du zèle et des talens ; des hommes qui ont bravé toutes les rigueurs d'une lutte affreuse, les souffrances les plus inouies, ne peuvent manquer d'exciter l'intérêt du congrès. J'ai ordonné que les biens nationaux leur fussent adjugés. Si mes services ont quelque prix aux yeux de mes concitoyens, je demande aux représentans du peuple qu'ils ecoutent ma prière et qu'il daignent l'exaucer. Que le congrès prononce la distribution des domaines nationaux que j'ai assignés pour récompense à mes braves compagnons d'armes.

Lorsque, à force de triomphes, nous sommes parvenus à détruire les bandes espagnoles, la cour de Madrid, désespérée, cherche à surprendre la religion des magnanimes souverains qui viennent de renverser la tyrannie en Europe, et qui doivent être les protecteurs de la legitimité et de la justice de notre cause. Hors d'état de nous vaincre par la force des armes, l'Espagne a recours à sa politique insidieuse, à ses artifices accoutumés. Ferdinand VII s'humilie jusqu'à mandier une protection étrangère pour nous ramener sous le joug ignominieux de son autorité, à un joug qu'aucun pouvoir humain n'est capable de nous imposer !

Venezuela est bien convaincue de l'inutilité des efforts de ses oppresseurs, elle a fait connaître, par l'organe de son gouvernement, son inébranlable détermination de combattre jusqu'à la mort pour defendre sa vie politique, elle la défendra non-seulement contre l'Espagne, mais encore contre tous les hommes réunis, si telle était la dégradation générale, qu'on pût embrasser la querelle d'un gouvernement dévorateur, dont les uniques moyens sont le glaive d'extermination et les bûchers du saint-office ; d'un gonvernement qui ne veut plus de provinces, mais des déserts ; qui ne vent plus de villes, mais des ruines ; qui ne veut plus de sujets, mais des tombeaux. La déclaration de Venezuela est l'acte le plus glorieux, le plus digne d'un peuple libre. J'ai l'honneur de le présenter au congrès, sanctionné par une adhésion unanime.

La réunion de la Nouvelle-Grenade et de Venezuela en un seul état a été le voeu uniforme de tous les habitans et du gouvernement des deux républiques. Le sort de la guerre a formé cette fusion que tous les colombiens désiraient au fond de leur coeurs. Nous sommes reunis de fait : ce peuple de frères vous a confié ses intérêts, ses droits, ses destinées. Lorsque je considère la réunion de cette immense contrée, mon âme s'élève à la hauteur qu'exige la perspective de ce tableau colossale ; mon imagination s'élance dans l'avenir. Je vois la splendeur de ces vastes réions, qui ont reçu de nous une existence nouvelle : c'est ici que sera le centre de l'univers, au milieu de ces océans que la nature semblait avoir séparé, et que notre patrie rapproche l'un de l'autre par de longs et vastes canaux.

Oui notre patrie deviendra l'entrepôt, le point de réunion et de départ du commerce universel de la famille humaine : elle enverra dans toutes les parties du globe ces riches méteaux que récèlent nos montagnes d'or et d'argent : ces plantes divines qui rendent la vie et la santé aux habitans de l'ancien univers ; elle communiquera des secrets inestimables aux savans, étonnés d'apprendre que la masse de nos lumières est plus grande que celle des richesses dont le ciel nous a comblés. Je la vois, cette patrie adorée, assise sur le trône de la liberté ; le sceptre de la justice est dans ses mains ; son front est couronné par la gloire ; la majesté du Nouveau-Monde rivalise avec celle de l'ancien.

Du 15 Octobre. Nous avons appris hier, par l'arrivée en cette rade d'une gaëllette de la flotille du général Mc. Grégor, qu'il a pris possession de *Riolarche*, port situé sur le continent de l'amérique méridionale.

Il paraît que cette ville peu considérable, est ouverte aux agressions de premier ennemi qui l'attaque ; et que les vainqueurs n'y ont pas trouvé de grandes ressources ; quoiqu'il en soit, la conjoncture détruit les mauvais présages élevés contre cette expédition qui semblait formée d'élémens hétérogènes.

RÉSUMÉ POLITIQUE.

Le dépôt de *l'Autorité suprême* dans le sein du Congrès, est une de ces actions éclatantes que la posterité admirera dans le général Bolivar, le libérateur de sa patrie ; celui qui pouvait abuser du droit de conquête pour régner tyranniquement sur ses concitoyens préfère la prospérité nationale et le bonheur de la patrie au pouvoir absolu. Emule des Léonidas, des Guillame Tell et des Waginston, le titre de citoyen est le seul qu'il ambitionne ; et s'il conserve quelque autorité dans l'armée, s'il dirige encore ses

efforts, c'est pour accomplir le projet de l'affranchissement de son pays d'une domination étrangère : sa sollicitude ne se borne pas à ces services quelque importans qu'ils soient. Voulant détruire jusqu'à l'incertitude de l'avenir, il soumet aux législateurs un plan et des bases constitutionnelles propres à assurer la stabilité de la République. Puissent des sentimens si dignes d'un patriote, ne jamais s'effacer de son âme ! ! ! Puisse-t-il un jour, exerçant la première magistrature de l'Etat, se rappeler qu'il n'est point de pouvoir légitime, que celui qui est conféré par le peuple ou par ses organes ! ! ! . . . Tout en préconisant les actions du général Bolivar, tout en admirant ses idées législatives, nous nous permettrons quelques réflexions sur le sujet de son ouvrage.

Nous ne nous écarterons pas de cet axiome, que le lois doivent être adaptées au caractère et aux moeurs du peuple : elles manqueraient le but de leurs institutions, si elles n'étaient relatives au climat, à l'étendue du territoire, à sa situation et aux productions de son sol. Il existe un rapport sensible entre toute bonne législation, parce que leurs principes sont pris dans la nature. Les Législateurs ont varié dans le choix des moyens ; mais ils se sont accordés sur ce point essentiel, que la facilité publique est le chef-d'oeuvre des conceptions politiques ; delà résulte que la vertu est le ressort de la République. L'honneur (dans l'acception que donnnent à ce mot les partisans de ce gouvernement), celui de la monarchie (1) est la terreur de celui du despotisme. Le gouvernement mixte étant une modification des autres ; il incline toujours vers celui avec lequel il a plus de tendance à se rapprocher ; or, s'il est évidemment reconnu que ces ressorts sont l'essence des trois gouvernemens primitifs, leurs principes sont constans et les variations qu'ils reçoivent ne sont que l'effet des causes particulières.

Il est constant qu'il n'y aura jamais de bonne et solide constitution que celle où la loi régnera sur les coeurs des citoyens. Le prodige des gouvernemens anciens était de faire de la patrie l'objet de leur principale occupation. Voilà la source de cet enthou-

(1) Nous sommes loin de partager l'opinion des Monarchistes sur le principe de ce gouvernement : ce n'est pas *l'honneur* mais bien *les honneurs* qui en sont le ressort en méditant l'ouvrage du célèbre Montesquieu, on sera convaincu de cette vérité.

plasme qui a produit de si étonnans effets ! Les instituteurs de la plupart des nations modernes ont fait dégénérer l'homme, en cherchant à diriger ses actions par d'autres motifs que le sentiment. Il est dans tous les individus un germe qui n'attend pour se développer qu'une heureuse occurence. Un savant dans ses recherches sur l'analogie despeuples anciens et modernes, a trouvé des nuances qui rapprochent le caractère anglais de celui du spartiate, et le caractère français de celui de l'athenien. Que manque-t-il à ces deux peuples modernes pour ressembler aux anciens ? Que des institutions convenables ! ! ! Il faut l'avouer, la perfection en tout est l'ouvrage du temps et de l'expérience ; cependant les lois d'un peuple sans offrir une théorie parfaite peuvent produire le bien public qui est leur unique fin : si elles inspirent au citoyen un tel attachement pour son pays, qu'il devient sa plus forte passion ; elles auront atteint leur but. Il suit donc delà, que le génie du législateur consiste à savoir remuer cette force morale qui dirige les affections de l'homme vers ses obligations sociales.

La volonté du peuple a besoin d'être contenue : c'est un torrent qu'il faut arrêter par des digues puissantes, et pour y parvenir la constitution doit déterminer les époques de ses assemblées et l'objet de ses délibérations ; mais il n'est pas aussi facile de fixer les bornes de l'autorité et de le contenir dans ses limites. On a dit, depuis fort long-temps, que les princes étaient des rebelles, lorsqu'ils résistaient à l'équité, et que les sujets étaient non moins rebelles, lorsqu'ils résistaient à l'autorité qui les gouverne équitablement On pourrait appliquer cette maxime à toute espèce de gouvernement ; car il s'agit ici de *l'équité éclairée* qui est la loi ; et, certes, les chefs comme les citoyens qui enfreignent les préceptes de la loi, dérogent à leurs obligations, avec cette différence que les obligations des chefs étant plus immenses deviennent plus sacrées et qu'en les violant, il en résulte une plus dangereuse conséquence : il est triste de le dire. Partout où la Liberté existe, elle est incessamment attaquée par le pouvoir qui, à son tour, est attaqué par la flutuosité des opinions populaires.

Le seul moyen d'établir l'équilibre social est de diviser les attributs des pouvoirs : qu'ils s'unissent pour le bien commun ! mais que leur indépendance et leurs bornes soient fixées de manière

qu'ils ne puissent empiéter les uns sur les autres, sans compromettre leur responsabilité, alors le système sera bien pondéré.

L'éducation publique doit être l'objet essentiel de la législation d'un peuple qui veut conserver sa Liberté. Répétons avec un homme célèbre, que les talens et les vertus sont les gardiens des Républiques. En effet, ils sont les fondemens de la gloire et de la prospérité des états. L'éducation imprime dans l'âme une forme nationale et dirige le coeur de la Jeunesse vers le patriotisme. Le républicain doit sucer avec le lait de sa mère l'amour de la patrie qui n'est proprement dit que l'amour des lois et de la Liberté. En établissant des écoles publiques gouvernées par des patriotes éclairés, on formera une pépinière d'hommes d'Etat qui sera l'espoir futur de la nation : c'est parmi eux que se régénérera le sénat et les dépositaires de l'autorité ; mais l'etablissement d'un corps héréditaire est un vice radical dans le système républicain : les privilèges de cet ordre détruiraient l'égalité qui n'admet d'autre distinction sociale que celle fondée sur l'utilité, les talens et les vertus. L'oligachie de Vénise offre un déplorable exemple de cette vérité.

Rapportons-nous à ce génie supérieur qui a dit qu'une bonne législation est le souverain bien, et faisons des voeux pour que les reformes projettées dans le gouvernement de Venezuela produisent les heureux effets. En abolissant l'odieux esclavage qui dégrade les âmes et assimile l'homme à la bête de somme, les magistrats de ce peuple ont prouvé que le cri de la nature a retenti dans cette immense contrée, et qne les Venezueliens se sont élevés au niveau de l'entreprise qu'ils ont formée de délivrer leur pays de la tyrannie, et de fixer à jamais la Liberté parmi eux. Puissent-ils jouir de ces deux grands bienfaits ! ! ! . . .

MACEDOINE.

— On ne saurait trop applaudir à la noble émulation qui règne aujourd'hui, parmi la plupart des Souverains de l'Europe pour mar-

cher selon l'esprit du siècle. C'est à qui reconnaîtra le premier, l'absurdité de la vieille et cruelle maxime : *les peuples sont faits pour les rois* ; et proclamera cet axiome d'une éternelle vérité : *les rois sont faits pour les peuple.*

Le Roi de Wurtemberg, le plus absolu des potentats européens, a spontanément convoqué les Etats généraux de son royaume *pour concourir avec lui à faire jouir ses concitoyens des précieux avantages d'une constitution libérale.* Cette résolution aussi magnanime qu'inattendue a été accueillie des Wurtembergeois avec un enthousiasme indiscible.

S. M. s'est, en cela, écartée de l'exemple de ses voisins de Bavière et de Bade qui n'ont point agi avec autant de confiance et ont présenté à leurs Etats des *chartres* émanées de leur *suprême puissance* ; mais en consultant l'opinion des Députés de sa nation, en les réunissant autour d'elle, en s'environnant de leurs lumières S. M. donne à la charte qu'elle prépare un caractère eminemment national et cette profonde sanction, cette garantie solennelle qui rend les institutions stables, obtient l'amour du peuple et l'admiration de la postérité.

— Ki kang-gé-barbara-Dur, chef électif d'une des nations tartares voisines de la Chine, a fait trancher la tête de l'une de ses favorites et empaler treize Mandarins, qui osaient lui représenter humblement qu'il se ferait adorer en gouvernant cette nation naturellement jalouse et fière de son Indépendance, d'après ses lois fondamentales auxquelles il devait son élévation, plus encore qu'il s'en ferait détester en la subjuguant. On assure que le jour même, les Députés du peuple tartare et tous les courtisans ont sollicité et obtenu de *Sa Douceur* Ki-kang gé-barbara-Dur l'honneur de la féliciter sur la fermeté avec laquelle elle manie les rènes de l'Etat.

— Dans l'une des dernières séances de la Chambre des Députés de France, M. Manuel en discutant le budjet présenté par les Ministres, passe en revue les diverses branches de l'administration financière, les critique avec cette impartialité, cette force de logique qui dénotent et l'excellent citoyen, et le grand orateur, et l'homme d'Etat.

Il trouve, il démontre que des vices nombreux se sont glissés dans l'administration des douanes, entr'autres. " Le mal vient de loin, s'écrie M Manuel ; le génie de la fiscalité s'est emparé de bonne heure d'un établissement dans lequel il ne devait jouer qu'un rôle sécondaire. Il est devenu plus grave en raison de la mobilité des idées qui ont présidé à cette législation.

Il lui semble que, " Le commerce français n'a point recueilli les bienfaits que des traités paraissaient lui promettre ,, . Il en accuse " l'impéritie des Ministres ,, . Il pèse surtout sur une *énerie* de M. *le marquis de Rivière*:. " Ambassadeur de France à Constinople qui, dans un seul jour, a privé le royaume (a) des droits et des avantages fondés sur des services anciens et sur une alliance de plusieurs siècles, etc. ,,

" J'aime à croire, dit-il, ensuite, que parmi les ressources importantes qui s'offrent à notre commerce maritime, les Ministres se hâtèront de le faire jouir de celles que nous promettent des relations commerciales *avec les nouveaux états qui se sont formés en amérique.*

" Sans doute le gouvernement n'a du prendre aucune part à la lutte qui s'est engagée entre des colonies et leur métropole.

" Mais lorsqu'il ne s'agit plus que *d'avouer ce qui existe*, lorsque toutes les autres puissances maritimes s'empressent de tirer partie pour leurs intérêts, de cette nouvelle existence. La France devra t-elle seule s'interdire cette communication (b) ? Faudra-t-il attendre, pour envoyer un simple consul à Buenos-Ayres, que le commerce des Anglais ait envahi ce nouveau continent ; que des habitudes soient formées, des traités consentis et qu'il ne nous reste plus qu'à pleurer sur cette nouvelle occasion perdue de fai-

[a] Ce marquis de Rivière est coutumier du fait : commandant une jolie flotte aux îles du vent, à l'aurore de la révolution française, *dans un seul jour il a privé la France de cette flotte* en la vendant au roi d'Espagne, à l'île de la Trinité, où il avait aussi vendu une grande partie d'hommes de couleur et noirs libres qu'il avait enlevés de la Martinique ; et fait noyer dans la rade du *Port d'Espagne* ceux de ces infortunés qui n'avaient point trouvé d'âcheteurs à terre ! . . .

[b] Elle fait plus que se l'interdire : elle expose le peu de commerce qu'elle a encore à être détruit entièrement par les croiseurs de l'Indépendance, et il faudra en attribuer la faute aux gouvernemens des îles du vent et aux commandans des forces navales françaises dans ces îles, qui [illegible]isent de faire escorter les bâtimens

re quelque chose d'utile etc., etc. ? . . . »

L'orateur continue sur le même ton, et ajoute ce passage qui concerne directement Haïti, et donne lieu à bien des réflexions. Nous pensons qu'elles n'échapperont pas à la sagesse de notre gouvernement.

« J'aime à croire, dit M. Manuel, que nos Ministres *ont renoncé à des projets de conquête que la saine politique et l'humanité repoussent également* (c), et que, mieux éclairé (d) que l'ancien

munitionnaires du roi d'Espagne par des bâtimens de guerre français. Ce fait est contraire au droit des nations, et pourrait bien porter les indépendans à repousser l'escorte. Quelles conséquences n'aurait pas un coup de canon tiré ? . . .

(c) Vous êtes un homme de bien, M. Manuel, vous aimez votre patrie, vous êtes humain, vos vues sont bonnes, vos intentions sont pures ; mais vous ignorez que ce sont les Colons qui ont toujours tenu et qui tiennent encore le porte-feuille et la plume de votre Ministre de la Marine *et des Colonies*. Jetez un coup d'oeil dans les mansardes de ce ministère, vous y trouverez une chambre ardente sous le titre de *comité des colons notables de St. Domingue ;* les *Bruley*, les *Valentins de Cunnion* et d'autres cannibales de la même trempe le composent. Ce comité empoisonnera toujours les meilleures intentions de l'homme le plus probe qui accepterait la fonction de *ministre* de ce Département. Il corrompera les plans les plus sagement conçus ; il annihilera les efforts les plus puissans qui n'auraient pas notre entière destruction pour but. Ce comité d'intrigans exerce une influence marquée sur toutes les divisions de ce ministère où il a ses affidés. Voyez *au Bureau des colonies* ce petit homme très-mielleux, très-souple, très-galant, très-important et aussi cruel M. M. . . . qui se pince les lèvres en parlant, bien jeune encore il était bonnet rouge : c'est l'élève, le successeur de cet autre *lanterne* incendiaire, autrefois mauvais procureur au Port-au-Prince, qui, déporté en France s'était insinué *au ministère de la marine*, où à force de lâcheté, de bassesse et de corruption, il était parvenu à envahir le cabinet de Decrès dont il était le Séïde, et deux divisions les plus importantes du ministère. C'est *P. . . et* dont il est questi n ; C'était l'âme damnée de l'expédition de Leclerc. A force de concussions il esto parvenu, comme bien d'autres, à se faire une jolie fortune, de laquelle il vit au faubourg St-Germain depuis que ses vols, plutôt que ses assassinats l'ont fait chasser. Braquez maintenant votre mycroscope sur cet autre insecte qui, dans le jour habite le bureau des fonds et la nuit dans le voisinage d'une Eglise des Boullevards, vers le N. ; il affecte la plus grande discrétion : ses vertèbres sont d'une souplesse extraordinaire. En sortant du Cap, où il exerçait un emploi honorable, il a trahi l'honnête homme aux bienfaits duquel il le devait ; il a dévoré le sein qui le rechauffait ! . . Il était opposé à *P. . . et* alors ; mais aussitôt qu'ils se sont connus ils se sont aidés. Voyez encore au conseil d'Etat ces caméléons qui vinrent naguère nous porter avec de fallacieuses paroles de paix, des coeurs pleins de morgue et de fiel (des coeurs de colons) ; remarquez parmi eux cet *Es. .* qui s'efforce ; mais, envain à tromper quelques-uns de nos sénateurs, et vanté à

gouvernement sur les intérêts de la France ; ils sont résolus à ne pas faire valoir *nos droits sur St. Domingue* que pour parvenir à un traité *qui assure enfin une indemnité aux malheureux colons* (e), et qui rouvre au commerce français une contrée jadis la principale source de sa prospérité et qui le peut redevenir encore (f) „.

— L'Empereur de la Chine a dernièrement fait arrêter, juger et étouffer une demi douzaine de missionnaires que l'évêque de Rome avait envoyés dans ses Etats, pour corrompre le peuple. Depuis quelques années ces missionnaires parcouraient la Chine, en tous les sens : le mépris qu'on leur accordait, leur a fait croire qu'ils pouvaient tout oser... Ils ont payé de leur vie leur témérité....

— On annonce le prochain retour au Port-au-Prince de M. le chevalier *Laujon* avec une assez belle cargaison.

On dit aussi que M. Piedcourt y viendra ; ce M. Piedcourt n'est pas sans doute le même qui, sous le général Ferrand, était employé à Ste.-Domingo, où il trouvait *épouvantable* que les *mulâtresses* fussent *propriétaires* et *habiles à recevoir des legs*.

— Dans la nuit du 27 ou 28 du mois dernier, on a éprouvé

l'un d'eux ce qu'il fait pour son fils en France. Il s'est démasqué récemment dans les conclusions qu'il a données sur certain rapport soumis au conseil d'Etat sur les réclamations d'une famille respectable et malheureuse ; et plus encore dans les extraits qu'il a faits de certaines correspondances tronquées qu'il a colportées chez les protecteurs de cette famille pour les dégoûter de la servir . . Nous tenons note de ces faits. Voyez enfin ces autres caméléons, voyageurs, les *L . . on* les *Pd. Ct* et consorts, dignes successeurs des *L . . ot* premier des espions français qui nous aient été envoyés depuis 1812. Nous les connaissons et les méprisons, comme nous faisons ceux qui nous les envoient ; mais ils sont pas trop imprudents. Ce sont de tels gens, M. Manuel, qui dirigent *de fait* votre ministère de la marine et *des Colonies*.

[d] S'ils ignorent nos résolutions et ce qui se passe chez nous, c'est bien leur faute : car leurs voyageurs et résidens *L . ou , Pd. Ct., S et consorts* ont eu et auront encore *tant que nous le permettrons* le loisir de parcourir notre territoire en tous sens ; . . . mais notre gouvernement est sage . . . et puis

Tout prend fin dans la vie.

[e] Vous les plaignez ? . . . ils n'ont que ce qu'ils méritent. Nous, leur donner des *indemnités !* . Eh ! quelles réparations nous feront-ils pour les crimes inouïs dont ils se sont gorgés contre nous ? . . Les cannibales ! ils ne cessent point encore de rêver *Esclavage , Etouffoir , Noyarde , chiens dévorateurs , etc.*

[f] Peut-être ; mais seulement dans le cas d'une juste réciprocité.

à Aquin quelques légères secousses de tremblement de terre.

— On annonce la présence d'une nouvelle barge de pirate sur nos côtes; nous faisons des voeux pour que nos gardes-côtes s'en saisissent bientôt. On eût conçu une juste confiance dans le succès de l'expédition qui vient d'être faite contre ces brigands, si tout autre qu'un certain *Jean Pierre*, que l'on dit être lieutenant de Port à Aquin, avait été chargé de la diriger.

— Le nommé Dessources, prévenu de vol de bijoux dans une maison où il était domestique aux Cayes, arrêté à Aquin, et conduit dans nos prisons, accuse un individv nommé *Jean Pierre* de lui avoir soustrait deux montres d'or, qu'il avait dans le sac dont il était porteur, lorsqu'il fût arrêté par cet individu, qui s'était emparé du sac et l'avait emporté chez lui, où il l'a gardé plusieurs heures.

D. H

R.

COMMERCE.

Cours de la Place, suivant la vente en gros.

Farine,	11	Gourdes le baril.
Porc,	26	Gdes. do.
Bœuf,	13	Gdes. do.
Morue,	7	G. le quintal.
Maquereaux,	13	Gdes. le baril.
Harengs,	8	Gdes. do.
Beurre,	18	Gourdes.
Mantègue,	18	Gourdes.
Savon,	4	G. et demie la caiss.
Chandelles	30	cent. la liv rare

Prix des Denrées.

Café,	26	sous la livre.
Coton,	14	sans demande.
Sucre,	10	do. do.
Sirop,	4	Gdes. le cent.

Campêche , , 6 la livre.
Ecailles , , , , 6

Les marchandises sèches n'ont point de prix fixe, cependant elles commencent à reprendre faveur.

ENIGME.

Lecteur, veux-tu voir mon portrait?
Le voici : de noir on m'habille,
Par les deux bouts on me tortille,
On fend mon coeur en deux et zeste tout est fait.
A bien d'autres pays je prefère la France,
On ne peut s'y passer de moi ;
A la tête du fisc comme de la finance
Sans jamais être dans l'emploi :
Je ne suis pas dans la misère,
Nuit et jour je suis en affaire :
Je préside aux festins, là mon pouvoir agit
Avec cette différence,
Que, si par moi la soif finit,
C'est par moi que la faim commence.

F.

Le mot du Logogriphe inséré dans le dernier N°. est *Toise*, dans lequel on trouve *ise*, *oie*, *is*, *os*, *si*, etc.